



## Changement de prestataire pour le ménage

-----  
Par Geric

Bonjour , la société qui faisait le ménage dans mon entreprise a été rachetée .

Le repreneur doit il me faire signer un nouveau contrat ou l'ancien contrat est il prolongé sans aucune formalité ni signature ?

Rien n'a été signé et les prestations sont nettement moins bonnes

Suis je lié par l'ancien contrat ou puis je résilier ?

Merci

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Le contrat se poursuit à l'identique. Pour résilier, il faut donc vous référer aux conditions fixées par le contrat.